

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 novembre 2017  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 14 novembre 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 11 et le 14 novembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) **V. Nebenzia**



**Annexe à la lettre datée du 14 novembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 novembre 2017)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 11 violations, dans les provinces d'Alep (5), de Homs (3), de Lattaquié (2) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Damas (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 674. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 287,3 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à deux personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 63 777.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Tell Amari (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 266.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 novembre 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé huit violations, dans les provinces d'Alep (4), de Lattaquié (1), de Homs (1), de Deraa (1) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dans les provinces d'Alep (3), de Damas (1), de Homs (1) et d'Edleb (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Bass (province de Qouneïtra), au cours de laquelle des colis représentant un poids total de 1,5 tonne ont été distribués à la population civile.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 675. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 288,8 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 101 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 63 878.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité d'Aqareb el-Safi (province de Hama).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 267.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 novembre 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (4), de Homs (1) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dans les provinces d'Alep (4) et de Damas (5).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Haqlé (province d'Alep), au cours de laquelle des colis alimentaires représentant un poids total de 1,8 tonne ont été distribués à la population civile.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 676. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 290,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 226 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 64 104.

Dans le cadre d'une opération menée par l'Organisation des Nations Unies, un convoi humanitaire a acheminé des vivres et des médicaments représentant un poids total de 129 tonnes à Taïbé et à Tell el-Dhahab (province de Deraa).

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 267.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 novembre 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (2), de Homs (2) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 676. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 290,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, aucune aide médicale n'a été apportée. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 64 104.

Dans le cadre d'une opération menée par l'Organisation des Nations Unies, deux convois humanitaires ont acheminé des vivres et des médicaments représentant un poids total de 154 tonnes à Taïbé et à Tell el-Dhahab (province de Deraa).

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Tannouné (province de Homs) et de Mouflassé (province d'Alep).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 269.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.